

PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022

MINISTÈRE DE LA FAMILLE



La famille, une histoire de générations.



RÉDACTION
Ministère de la Famille

COORDINATION
Direction générale des politiques
Ministère de la Famille

CONCEPTION ET RÉALISATION
Ministère de la Famille

Le document peut être consulté sous la rubrique « Formulaires et publications »
du site Web du ministère de la Famille, à l'adresse suivante : mfa.gouv.qc.ca

ISBN: 978-2-550-80000-2 (imprimé)

ISBN: 978-2-550-80001-9 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

© Gouvernement du Québec, 2017

F-5292 (2018-02)

MESSAGE DES MINISTRES

La famille québécoise évolue constamment. Au fil du temps, les cellules familiales se transforment en fonction de nouvelles réalités. Les enfants naissent, entrent à l'école, travaillent, deviennent à leur tour parents, sont proches aidants ou bénévoles dans leur collectivité. Au rythme de ce cycle de vie, les familles contribuent grandement à l'essor social et économique du Québec.

Nous sommes fiers d'œuvrer chaque jour à la création de milieux de vie et d'environnements qui leur sont favorables. En adoptant le Plan stratégique 2017-2022 du ministère de la Famille, conformément à la Loi sur l'administration publique, nous réitérons notre engagement à assurer l'épanouissement des enfants, des parents et des aînés d'ici.

Ainsi, au cours des cinq prochaines années, le ministère de la Famille exercera pleinement son leadership en s'appuyant sur son expertise afin de mobiliser ses partenaires au profit des familles, des enfants et des aînés.

Comme aucun écrit ne fait état de la politique familiale québécoise depuis l'annonce de nouvelles dispositions en 1997, un document sera publié afin de démontrer l'ampleur de cette politique. Puis, le Ministère entend déployer en collaboration avec les ministères, les organismes gouvernementaux et les différents acteurs concernés, un ensemble de mesures concertées en conciliation famille-travail-études. Ces mesures répondront aux demandes des familles pour qui la recherche d'un équilibre entre les responsabilités liées à la vie familiale et celles associées à la vie professionnelle ou à la vie scolaire, dans le cas des parents étudiants, constitue un défi.

Par ses actions, le Ministère veillera également à assurer l'évolution harmonieuse du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et la qualité des services qu'ils offrent de manière à favoriser le développement global des enfants ainsi que leur réussite éducative.

Puis, parce que nos aînés ont le droit de vivre paisiblement dans une société qui fait place à tous les âges, il encouragera leur vieillissement actif et apportera son soutien aux personnes âgées en situation de vulnérabilité. À cet égard, le deuxième plan d'action *Vieillir et vivre ensemble chez soi, dans sa communauté, au Québec* sera publié en 2018.

Ainsi, le Ministère travaillera à assurer une participation pleine et entière des personnes aînées, tant dans leur communauté que sur le marché du travail, si tel est leur désir. Il contribuera également à l'établissement d'une collectivité bienveillante qui agira pour contrer la maltraitance envers les aînés, qui leur assurera une meilleure protection et apportera l'aide nécessaire à ceux qui en ont besoin.



En outre, le Ministère poursuivra ses efforts en vue de prévenir et de contrer l'intimidation au Québec, responsabilité qui lui a été confiée en 2014.

Ces objectifs sont ambitieux, mais nous avons la volonté ferme de les atteindre. Nous le devons à toutes ces femmes et à tous ces hommes qui prennent soin quotidiennement de nos tout-petits et de nos aînés.


Nous sommes fiers que l'expertise et le professionnalisme du personnel du Ministère soient au service des citoyens. Nous remercions d'ailleurs chaque membre de notre personnel de son dévouement.

Ensemble, continuons de faire avancer notre action en faveur des familles du Québec.



Luc Fortin

Ministre de la Famille
Ministre responsable de la région de l'Estrie



Francine Charbonneau

Ministre responsable des Aînés et de la Lutte
contre l'intimidation
Ministre responsable de la région de Laval

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

Chaque jour, le personnel du ministère de la Famille participe à la vitalité de la société québécoise en favorisant l'épanouissement des familles, le développement des enfants ainsi que le bien-être des personnes âgées.

Le plan stratégique nous guide dans l'accomplissement de cette mission importante. Les orientations, les axes d'intervention, les objectifs et les cibles rigoureusement réfléchis deviennent alors les principaux jalons de nos actions quotidiennes.

Ainsi, au cours des cinq prochaines années, nous travaillerons ensemble afin de favoriser le développement des jeunes enfants, de soutenir les parents dans leur volonté d'équilibrer leurs responsabilités, et d'encourager le vieillissement actif.

Le Ministère a maintenant 20 ans. La politique familiale du Québec, au cœur de sa mission, donne tout son sens à son action. C'est pourquoi cette politique doit être mieux connue et reconnue. Nous y consacrerons des efforts importants dès 2017.

À nouveau, nous nous engageons à améliorer notre performance organisationnelle. À cette fin, les savoir-faire uniques et singuliers acquis par le personnel au fil du temps sont précieux. Nous voulons les reconnaître à leur juste valeur et en assurer la pérennité. C'est pourquoi nous encouragerons une culture de partage des connaissances.

Nous veillerons également à améliorer les systèmes de gestion qui soutiennent le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance en adoptant un cadre d'architecture d'entreprise. Nous consoliderons aussi notre environnement informationnel et nous procéderons à une refonte du système informatique qui permet la gestion du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

De plus, nous continuerons à améliorer la pertinence et la fiabilité de l'information mise à la disposition des citoyens et de nos partenaires pour bien les accompagner et faciliter la réalisation de leurs activités.

Enfin, je remercie tous les acteurs de notre réseau qui collaboreront à la mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2022. C'est un privilège d'avoir des partenaires engagés et passionnés qui ont à cœur de conjuguer leurs efforts à ceux du personnel, professionnel et compétent, du Ministère pour assurer le succès de nos actions.

Les familles du Québec peuvent compter sur nous!



La sous-ministre,
Marie-Renée Roy



TABLE DES MATIÈRES

La mission	9
La vision	9
Les valeurs	9
Les clientèles et les partenaires	10
Le contexte	11
Des priorités qui guident l'action	13
Des consultations éclairantes	14
■ Enjeu 1	
Une politique familiale répondant aux besoins des familles et des enfants	15
Orientation 1	
Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles	15
Orientation 2	
Assurer la pérennité et la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance	19
■ Enjeu 2	
Une société adaptée au vieillissement de la population	22
Orientation 3	
Favoriser le vieillissement actif	22
Orientation 4	
Soutenir les personnes âgées en situation de vulnérabilité	24
■ Enjeu 3	
Une organisation performante	27
Orientation 5	
Miser sur des façons de faire adaptées aux besoins des clientèles et des partenaires	27
Tableau synoptique	31

LA MISSION

Créé en 1997, le ministère de la Famille contribue au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles, le développement des enfants et la contribution sociale, économique et professionnelle des aînés.

De façon particulière, il assure la cohérence de l'action gouvernementale touchant les familles, les enfants et les aînés. Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de programmes et de mesures qui répondent aux besoins de ceux-ci, il tient compte dans ses interventions de la diversité des modèles familiaux et des milieux de vie dans lesquels ils évoluent. Enfin, le Ministère coordonne la lutte contre l'intimidation, sous toutes ses formes, à tous les âges, dans le monde réel et le monde virtuel.

Pour mener à bien sa mission, le Ministère compte sur plusieurs partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux.

LA VISION

Au cours des cinq prochaines années, le Ministère veut exercer pleinement son leadership en s'appuyant sur son expertise afin de mobiliser ses partenaires au profit des familles, des enfants et des aînés.

LES VALEURS

Pour réaliser sa mission conformément à sa vision, le Ministère s'appuiera sur les valeurs de l'administration publique. À ces valeurs s'ajoutent la rigueur, l'engagement et la collaboration :

- la rigueur assure la pertinence et l'objectivité dans l'exercice des fonctions de même qu'une saine gestion des fonds publics;
- l'engagement se traduit par la volonté des membres du personnel de contribuer ensemble à la réalisation de la mission et à l'atteinte des objectifs du Ministère dans l'intérêt des familles québécoises et des aînés;
- la collaboration repose sur l'écoute de l'environnement ministériel et des partenaires et elle s'exprime notamment à l'occasion d'exercices de consultation et dans le cadre des partenariats établis.

Toutes ces valeurs guident les membres du personnel du Ministère dans leurs activités au quotidien et contribuent à les mobiliser. En outre, elles balisent les relations avec les clientèles et les partenaires.

LES CLIENTÈLES ET LES PARTENAIRES

Responsable de la coordination gouvernementale des mesures relatives aux familles, aux personnes âgées et à la lutte contre l'intimidation, le Ministère conseille les ministères et organismes gouvernementaux sur ces questions.

Son action touche plus particulièrement les populations suivantes :

- les enfants, principalement de la naissance jusqu'à la fréquentation de la maternelle, pour favoriser leur épanouissement et assurer le développement de leur plein potentiel;
- les parents afin notamment de les aider à assumer pleinement leur rôle parental ainsi qu'à concilier les exigences professionnelles à celles de la vie familiale et, dans le cas des parents étudiants, à celles liées à la vie étudiante;
- les personnes âgées, qui peuvent être des grands-parents, pour favoriser leur vieillissement actif et soutenir celles qui se trouvent en situation de vulnérabilité;
- les personnes concernées par le phénomène de l'intimidation, qu'elles soient victimes, témoins, auteurs ou intervenants, afin de prévenir et de réduire ce phénomène.

Pour mener à bien son action, le Ministère agit en concertation avec les intervenants des milieux concernés en vue de favoriser la complémentarité et l'efficacité de leurs interventions. À cette fin, il compte sur un vaste réseau de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux.

Les partenaires gouvernementaux sont :

- Retraite Québec qui gère le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants;
- le Conseil de gestion de l'assurance parentale qui est fiduciaire du fonds autonome permettant l'autofinancement du Régime québécois d'assurance parentale;
- le Curateur public qui veille à la protection des personnes inaptes et accompagne les familles qui les représentent;
- les différents ministères et organismes gouvernementaux dont l'action touche les familles, les enfants, les aînés et les personnes concernées par le phénomène de l'intimidation.

Les principaux partenaires non gouvernementaux sont :

- les services de garde éducatifs à l'enfance et les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial;
- les associations et les regroupements nationaux et régionaux qui représentent des prestataires de services de garde et les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial;
- la Coopérative enfance famille;
- les organismes communautaires Famille (OCF) et les organismes communautaires qui offrent des activités de halte-garderie communautaire ainsi que les regroupements d'organismes communautaires;

- les organismes nationaux, régionaux et locaux qui offrent des services aux personnes âgées ou qui les représentent;
- les organismes nationaux, régionaux et locaux qui contribuent à prévenir et à contrer l'intimidation;
- la Fondation Lucie et André Chagnon;
- Sojecci II ltée;
- la Fondation du Dr Julien;
- les municipalités et les municipalités régionales de comté;
- les organismes et les associations représentant le milieu municipal;
- les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que ceux du réseau scolaire;
- les principales associations syndicales et patronales;
- les chambres de commerce et les jeunes chambres de commerce;
- des associations et des ordres professionnels;
- des entreprises;
- des centres d'études et de recherche.

Certains de ces partenaires non gouvernementaux bénéficient également des programmes que le Ministère met en œuvre pour soutenir les familles et leurs enfants, les personnes âgées et les personnes concernées par le phénomène de l'intimidation.

LE CONTEXTE

L'évolution démographique

Selon les données disponibles les plus récentes, la population du Québec est estimée à plus de 8,3 millions de personnes.

Après une remontée notable de la natalité survenue au tournant des années 2000, on observe, depuis les dernières années, un mouvement à la baisse du nombre de naissances et de l'indice synthétique de fécondité (ISF). Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), en 2016, il y aurait eu 86 400 naissances et le nombre moyen d'enfants par femme était estimé à 1,59. Ces données se situent sous le scénario faible présenté par l'ISQ dans ses plus récentes projections démographique.

Par ailleurs, le vieillissement de la population se poursuit et s'accélère, alors que les cohortes nombreuses de baby-boomers avancent en âge. D'ailleurs, depuis 2011, la part relative des personnes âgées dans la population totale est plus importante que celle des moins de 15 ans. Entre 2011 et 2016 seulement, la proportion de personnes âgées est passée de 15,7 % à 18,1 % au Québec, et on estime qu'en 2021 elle sera supérieure à 20 %.

L'espérance de vie s'est améliorée tant chez les hommes que chez les femmes au cours des vingt dernières années. En 2016, elle était de 84,5 ans pour les femmes comparativement à 80,8 ans pour les hommes. Les personnes âgées vivent aussi plus longtemps en bonne santé. Toutefois, une part considérable d'entre elles, soit environ le tiers, ont des incapacités plus ou moins importantes.

Un portrait des familles québécoises

La famille québécoise se présente sous différents visages. La diversification des formes familiales résulte des changements survenus sur les plans de la conjugalité et de la durée des unions ainsi que de l'acceptation sociale de certaines réalités moins traditionnelles.

Depuis plus de vingt ans, la majorité des naissances surviennent hors mariage. En 2016, 63 % des enfants sont nés hors mariage au Québec, ce qui le classe au deuxième rang mondial, derrière l'Islande, sur ce plan. En outre, plus d'un enfant sur quatre réside avec un parent seul, le plus souvent la mère. La monoparentalité s'accroît en fonction de l'âge des enfants. Ainsi, elle touche un enfant de moins de cinq ans sur dix comparativement à un adolescent sur quatre. Parmi les familles formées d'un couple, environ une sur sept est recomposée, et les recompositions augmentent avec l'âge du plus jeune enfant de la famille. Enfin, une faible proportion de familles sont dirigées par des conjoints de même sexe, alors que d'autres ont à leur tête un ou des grands-parents.

Les enfants

Selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2012, un enfant à la maternelle sur quatre est considéré comme vulnérable dans au moins un des cinq domaines de son développement. Les enfants résidant dans un quartier défavorisé matériellement sont plus nombreux, en proportion, à présenter de la vulnérabilité, tout comme ceux vivant dans un secteur défavorisé socialement.

On estime qu'en 2014 près de six enfants de moins de cinq ans sur dix fréquentaient un service de garde régi. La proportion des enfants qui ont bénéficié de ces services varie selon leur âge. En effet, elle se situe à 26 % chez les moins de 1 an et atteint 69 % chez les enfants de 3 ans.

Les parents

Les parents québécois sont actifs sur le marché du travail. Ils exercent majoritairement un emploi à temps plein, qu'ils vivent en couple ou seuls. Les parents travailleurs se sentent pressés par leurs obligations quotidiennes; une majorité affirment en effet ressentir cette pression tous les jours. La conciliation des responsabilités familiales et professionnelles représente un défi important pour eux. Le défi est double pour certains qui doivent également assumer le rôle de proche aidant auprès de leurs parents. Pour les parents étudiants, les exigences de la vie scolaire ajoutent au défi de la conciliation.

Les aînés

Les aînés participent tant à la vie familiale, comme grands-parents et proches aidants, qu'à celle de leur communauté. Parfois, cependant, des stéréotypes et des préjugés, comme l'âgisme, viennent freiner leur participation sociale. En outre, certains aînés peuvent être en situation de vulnérabilité, et même, dans certains cas, victimes de maltraitance.

Sur le marché du travail, la participation des aînés est de plus en plus importante, du fait à la fois de leur nombre grandissant et de leur activité accrue¹. On observe une augmentation marquée du nombre d'aînés âgés de 60 à 64 ans actifs sur le marché du travail. Leur nombre est en effet passé d'environ 95 000 à près de 270 000 entre 2000 et 2016 seulement. Chez les 65 ans et plus, la proportion d'aînés en situation d'emploi ou en recherche d'emploi a presque triplé au cours de la même période (de 3,3 % à 10,2 %).

DES PRIORITÉS QUI GUIDENT L'ACTION

Les priorités gouvernementales doivent être considérées lors de l'élaboration du plan stratégique. Certaines concernent l'ensemble des ministères et organismes. Ainsi, par son action, le Ministère contribue à la réalisation de priorités gouvernementales telles qu'une gestion efficace des finances publiques, l'optimisation de l'utilisation des technologies de l'information et la planification de la main-d'œuvre.

En outre, à l'exemple d'autres ministères et organismes, il collabore à l'élaboration et à la réalisation des grandes politiques et stratégies gouvernementales dont celles portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la jeunesse, la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la prévention en santé, l'immigration, la lutte contre l'homophobie, la participation sociale des personnes handicapées, la prévention et la lutte contre la violence conjugale et les violences sexuelles ou encore l'occupation et la vitalité des territoires.

De plus, le Ministère participe à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. L'exercice de prise en considération des seize principes promulgués par la Loi sur le développement durable a permis de confirmer la contribution du Ministère à près de la moitié de ces principes : la santé et la qualité de vie, l'équité et la solidarité sociales, la participation et l'engagement, l'accès au savoir, la subsidiarité, l'efficacité économique et la prévention.

Le Ministère contribue également à la mise en œuvre de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, notamment par l'établissement d'un mécanisme de révision de ses normes à l'égard des entreprises.

1 INSTITUT DE LA STATISTIQUES DU QUÉBEC (http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/groupes-populationnels/ages-retraites/trav_ages.html), Indicateurs du marché du travail, résultats selon le groupe d'âge, 55 ans et plus, Québec, Ontario, Canada (mise à jour le 21 mars 2017).

D'autres priorités sont propres au Ministère. Certaines découlent des recommandations formulées par les membres de la Commission de l'administration publique dans son 34^e rapport sur l'imputabilité² et concernent deux éléments relatifs aux services de garde, soit l'amélioration de la qualité éducative dans les installations et une meilleure adéquation entre les besoins des parents et les places disponibles. D'autres s'inscrivent en continuité de l'action ministérielle des dernières années telles que le parachèvement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, le développement global des enfants, notamment en vue de favoriser leur réussite éducative, la promotion du vieillissement actif et la lutte contre la maltraitance. Une autre priorité découle de l'arrivée à terme du partenariat de dix ans conclu, en 2009, avec la Fondation Lucie et André Chagnon visant à favoriser le développement des enfants de 0 à 5 ans vivant en situation de pauvreté. Enfin, de nouvelles priorités lui sont confiées : la coordination de la lutte contre l'intimidation et l'accompagnement du développement de nouveaux centres de pédiatrie sociale en communauté destinés à soutenir les enfants en situation de vulnérabilité.

DES CONSULTATIONS ÉCLAIRANTES

En vue de l'élaboration de ce nouveau plan stratégique, le Ministère a rencontré ses partenaires non gouvernementaux afin d'échanger sur les enjeux envisagés pour les cinq prochaines années. De façon plus particulière, il souhaitait les entendre à propos de sa performance organisationnelle.

Ces rencontres ont confirmé la pertinence des enjeux retenus. En outre, le Ministère retient des échanges les besoins suivants :

- rendre la politique familiale plus visible pour que ses objectifs et ses mesures soient connus des Québécoises et des Québécois;
- améliorer l'accès et la fiabilité de l'information destinée aux clientèles et aux partenaires;
- incarner davantage les valeurs de collaboration et d'ouverture en étant plus à l'écoute des partenaires.

2 COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE (2016), Auditions des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics sur leur gestion administrative – 34^e rapport sur l'imputabilité, Québec, 87 pages.

ENJEU 1 UNE POLITIQUE FAMILIALE RÉPONDANT AUX BESOINS DES FAMILLES ET DES ENFANTS

Le Gouvernement du Québec, avec l'aide de ses partenaires, met en œuvre un ensemble de mesures variées pour répondre aux besoins des familles, à la fois ceux des parents et ceux des enfants. Ces mesures constituent la politique familiale québécoise. Le Ministère assume la coordination de cette politique.

Les besoins des familles sont multiples. Ils évoluent dans le temps au fil des étapes de vie franchies par les membres des familles (ex. : enfants, parents, grands-parents), mais aussi en fonction des changements sociodémographiques observés.

Au cours des dernières années, le Ministère a réalisé de vastes exercices de consultation auprès de la population et de ses partenaires tels que le Forum de la famille

québécoise 2013, le Forum sur la gouvernance en centre de la petite enfance et le Forum sur la lutte contre l'intimidation. Il a également rencontré ses partenaires non gouvernementaux dans le cadre de l'élaboration du présent plan stratégique. Ces consultations l'ont éclairé sur les besoins actuels des familles québécoises et sur les principaux défis auxquels elles sont confrontées.

Au cours des cinq prochaines années, afin d'adapter la politique familiale aux besoins des familles, le Ministère entend :

- soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles;
- assurer la pérennité et la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance.

ORIENTATION 1

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE MILIEUX DE VIE ET D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES AUX FAMILLES

Les milieux de vie des familles et de leurs membres sont variés (ex. : domicile, services de garde, municipalités, organismes communautaires Famille, haltes-garderies communautaires, établissements scolaires, etc.) et la plupart ne relèvent pas du champ d'action du Ministère. Ainsi, le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles repose, pour une bonne part, sur la collaboration d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Il s'appuie également sur l'apport essentiel de partenaires non gouvernementaux. Le Ministère mise sur la mobilisation de tous les acteurs concernés par la politique familiale québécoise pour soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles.

Au cours des dernières décennies, la population et des partenaires du Ministère ont souligné à plus d'une occasion les besoins des travailleuses et des travailleurs qui assument des

responsabilités familiales. La conciliation des exigences professionnelles et de celles de la vie familiale, auxquelles s'ajoutent parfois des obligations scolaires, pose un défi de taille. Ce constat conduit le Ministère à intensifier ses efforts visant à faciliter cette conciliation et ainsi contribuer au développement de milieux de travail et d'environnements à l'écoute des besoins des parents et des personnes susceptibles d'avoir des besoins accrus en matière de conciliation famille-travail-études.

Enfin, au cours des dernières années, la population québécoise s'est montrée préoccupée par le phénomène de l'intimidation. Le Ministère s'est vu confier la coordination de la lutte contre l'intimidation, et un plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation, couvrant la période 2015-2018, a été élaboré. Considérant son rôle de coordonnateur dans ce dossier, le Ministère entend prévenir et contrer l'intimidation en misant sur la concertation et l'engagement des partenaires concernés par celle-ci.

AXE 1.1 Des acteurs mobilisés en faveur des familles

Contrairement à d'autres politiques gouvernementales, la politique familiale québécoise n'est pas présentée dans un document publié. Implicite, elle se compose de l'ensemble des mesures mises en œuvre pour soutenir les familles.

Les partenaires du Ministère ont souligné la pertinence de publier un document qui présentera la politique familiale québécoise actuelle, consignnant notamment ses principes, ses objectifs et ses orientations. La publication d'un tel document réaffirmera l'importance de la famille et de l'action visant à soutenir celle-ci. Elle reconnaîtra l'action des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux et favorisera leur mobilisation à l'égard du mieux-être des familles québécoises, celle-ci étant essentielle au développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles.

De plus, ce document mettra en lumière le soutien apporté aux familles du Québec et en montrera la diversité. La mise en œuvre d'une stratégie de promotion contribuera à faire connaître la politique familiale à l'ensemble de la population.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES
1.1.1 Accroître la visibilité de la politique familiale québécoise	<p>Nombre d'événements portant sur la politique familiale</p> <p>Nombre de consultations sur le site Web</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au 31 mars 2019 : Document présentant la politique familiale diffusé • À partir de 2018-2019 : Au moins deux événements annuellement • Pour l'année 2019-2020 : 10 000 consultations • Au 31 mars 2022 : Augmentation de 5 % du nombre de consultations

Par ailleurs, en 2009, le Gouvernement du Québec a adopté la Loi instituant le Fonds pour le développement des jeunes enfants dans le cadre d'un partenariat conclu avec la Fondation Lucie et André Chagnon. L'entente partenariale prévoyait un investissement totalisant 400 millions de dollars sur une période de dix ans, dont 150 millions de dollars versés par le Gouvernement du Québec. Ainsi, au cours des dernières années, des investissements importants ont été consentis dans le cadre de cette entente pour mobiliser et soutenir des partenaires régionaux et locaux qui agissent en faveur du développement global des enfants de cinq ans ou moins et de leurs parents.

Le Fonds arrivant à son terme de dix ans, le Ministère procédera à une évaluation afin d'en connaître les retombées et de cibler les actions efficaces à pérenniser et, le cas échéant, pour soutenir la mobilisation régionale et locale des acteurs clés qui se concertent en faveur du développement global des enfants de cinq ans ou moins et de leurs parents.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES
1.1.2 Assurer la continuité de la mobilisation régionale et locale en faveur du développement des jeunes enfants, au terme d'un partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon	Identification des actions à poursuivre en priorité en matière de mobilisation des communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Au 31 mars 2019 : Retombées du Fonds pour le développement des jeunes enfants évaluées • Au 31 mars 2020 : Actions à poursuivre en priorité identifiées

AXE 1.2 Une conciliation famille-travail-études facilitée

Au cours des dernières années, la population et certains partenaires du Ministère ont souligné le besoin de temps des parents et leur difficulté à concilier les exigences professionnelles avec celles de leur vie familiale et, dans le cas des parents étudiants, avec celles de la vie étudiante. Le besoin de soutien sur le plan de la conciliation travail-famille est ressorti avec force lors du Forum de la famille québécoise 2013 tenu par le Ministère. Ainsi, à la demande de la ministre de la Famille de l'époque, le Comité consultatif Famille a produit un avis sur la conciliation travail-famille. Rendu public en septembre 2016, cet avis fait notamment état des enjeux prioritaires en la matière et des défis auxquels sont confrontés les travailleuses et les travailleurs.

Constatant que des pas importants demeurent à franchir pour soutenir la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles et un meilleur partage des responsabilités familiales entre les parents, le Ministère entend déployer, en collaboration avec les ministères et organismes gouvernementaux et les différents acteurs concernés, dont ceux des milieux du travail et de l'éducation, un ensemble de mesures concertées en conciliation famille-travail-études. La convergence des efforts des divers acteurs contribuera à soutenir le développement de milieux de travail, de milieux de vie et de milieux d'enseignement favorables aux familles.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES
1.2.1 Coordonner l'action gouvernementale pour une meilleure conciliation famille-travail-études (CFTE)	Mise en œuvre de mesures concertées en matière de CFTE	<ul style="list-style-type: none"> • Au 31 mars 2018 : Comité interministériel mis en place • Au 31 mars 2019 : Recension des mesures déployées • Au 31 mars 2022 : Bilan des résultats des mesures déployées par le Ministère en matière de CFTE réalisé

AXE 1.3 Des partenaires concertés pour prévenir et contrer l'intimidation

Les intervenantes et les intervenants de tous les secteurs doivent être formés et outillés pour prévenir ou faire cesser les situations d'intimidation. Au cours des prochaines années, le Ministère compte soutenir l'action en matière de prévention de l'intimidation et de lutte contre celle-ci en améliorant notamment les connaissances des intervenantes et des intervenants non spécialisés en cette matière comme les bénévoles, le personnel et les gestionnaires de milieux variés, les adultes témoins de situations d'intimidation, etc. À cette fin, il mettra à leur disposition des modules de formation en ligne (*e-learning*) sur l'intimidation dès l'hiver 2018.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES
1.3.1 Soutenir la prévention et la lutte contre l'intimidation	<p>Diffusion en ligne d'une formation destinée aux personnes intéressées par la question de l'intimidation</p> <p>Nombre de participants ayant complété la formation annuellement</p> <p>Proportion de participants ayant amélioré leurs connaissances grâce à la formation en ligne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au 31 mars 2018 : Formation mise en ligne • À compter de 2018-2019 : Au moins 150 personnes formées annuellement • À compter de 2019-2020 : 75 % des participants déclarant avoir amélioré leurs connaissances

ORIENTATION 2

ASSURER LA PÉRENNITÉ ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Au Québec, les services de garde éducatifs à l'enfance se situent au cœur du soutien offert aux familles. Ils accueillent les enfants et répondent à leurs besoins en assurant leur mieux-être, leur santé, leur sécurité et l'égalité des chances entre eux en vue, notamment, de faciliter leur transition vers le milieu scolaire et, à plus long terme, leur réussite éducative. Ils facilitent également la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles des parents des enfants qui en bénéficient.

La qualité des services offerts et des interventions effectuées en services de garde éducatifs à l'enfance a un effet direct sur le développement des enfants qui les fréquentent et sur la réalisation de leur plein potentiel. Le Ministère prévoit ainsi intensifier les efforts amorcés en vue d'améliorer la qualité des services de garde éducatifs et de préparer les enfants à une rentrée scolaire réussie.

Depuis l'annonce de sa création en 1997, le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance a connu plusieurs vagues successives de déploiement. Le réseau a maintenant atteint une certaine maturité. Afin de garantir la pérennité de ce réseau et de le compléter de façon optimale, le Ministère entend s'assurer que l'offre de services est adaptée aux besoins des parents en matière de garde.

AXE 2.1 Des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité qui favorisent la réussite éducative

Convaincu de l'effet positif de la fréquentation d'un service de garde éducatif à l'enfance de qualité sur le développement des enfants, le Ministère met en œuvre un ensemble de mesures pour soutenir et assurer cette qualité, notamment l'encadrement législatif et réglementaire, des mesures de soutien financier (ex. : Allocation pour soutenir la qualité) et la publication de documents et d'outils qui appuient l'intervention dans les services de garde, par exemple *Accueillir la petite enfance : programme éducatif des services de garde du Québec* et le Cadre de référence *Gazelle et Potiron* visant à soutenir les saines habitudes de vie.

Au cours des cinq prochaines années, le Ministère compte accorder une attention encore plus soutenue à la qualité éducative en implantant une mesure structurante qui permettra de l'évaluer et de l'améliorer dans l'ensemble des services de garde en installation. L'évaluation portera notamment sur les dimensions suivantes de la qualité éducative : l'aménagement des lieux et le matériel de jeu, les pratiques du personnel éducateur en matière d'observation des enfants et de planification des activités, les interactions du personnel éducateur avec les enfants et avec les parents. En matière de suivi de l'évaluation, un plan d'action concernant les mesures d'amélioration de la qualité éducative sera déposé par les services de garde en installation auxquels le Ministère en aura fait la demande.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES
2.1.1 Évaluer la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) dans une optique d'amélioration continue	<p>Nombre moyen de services de garde en installation dont la qualité éducative a été évaluée annuellement</p> <p>Pourcentage des services de garde en installation qui ont, à la demande du Ministère, soumis un plan d'action afin d'améliorer la qualité des services offerts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À partir de 2018-2019 : 250 SGEE dont la qualité éducative est évaluée annuellement • À partir de 2020-2021 : 100 % des services de garde en installation visés ayant soumis un plan d'action dans les délais requis

Par ailleurs, le Gouvernement du Québec a fait de la réussite éducative l'une de ses priorités. L'apprentissage du jeune enfant débute dès sa naissance et il en est de même pour sa préparation à l'école. Si l'on souhaite favoriser la réussite éducative du plus grand nombre d'enfants, il est non seulement pertinent de considérer l'année qui précède l'entrée en classe maternelle, mais d'y voir tout au long de la petite enfance.

Il est reconnu que le soutien au développement global harmonieux de l'enfant, c'est-à-dire son développement dans les domaines langagier, cognitif, affectif, social, physique et moteur, est un facteur de protection pour le jeune enfant et un excellent moyen de le préparer à entreprendre avec succès son parcours scolaire. Ainsi, le Ministère compte mettre en œuvre des mesures permettant : de soutenir davantage le développement global et d'offrir, notamment dans les services de garde éducatifs à l'enfance, des activités particulièrement pertinentes pour préparer adéquatement les enfants à l'école; d'assurer à chaque enfant une première transition scolaire de qualité; de favoriser l'engagement des parents dans la réussite éducative de leur enfant dès son plus jeune âge; de détecter les enfants susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage ou de comportement et de favoriser leur accès aux ressources qui pourraient les aider à les résorber.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES
2.1.2 Soutenir le développement global des jeunes enfants	<p>Élaboration d'une Stratégie interministérielle sur les services éducatifs aux jeunes enfants de 0 à 8 ans</p> <p>Proportion des mesures de la stratégie interministérielle mises en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 2017-2018 : Stratégie diffusée • Au 31 mars 2020 : 30 % des mesures, sous la responsabilité du Ministère • Au 31 mars 2022 : 100 % des mesures, sous la responsabilité du Ministère

AXE 2.2 Une offre de service adaptée

À la lumière de l'information disponible grâce au guichet unique La Place 0-5 et des prévisions de naissances, on constate que différents territoires sont en déficit de places, en équilibre ou en surplus. Le Ministère entend donc mener un exercice de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance, visant ainsi une meilleure adéquation, sur le plan territorial, entre le nombre de places offertes en services de garde éducatifs à l'enfance régis et les besoins des parents.

Cet exercice s'appuie notamment sur l'expertise et la connaissance du terrain acquises par les comités consultatifs régionaux qui ont la responsabilité de conseiller le Ministère en matière de gestion de l'offre des services de garde subventionnés.

Pour les territoires en situation de déficit, cet exercice pourra notamment conduire à de nouveaux appels de projets ciblés pour favoriser, par exemple, l'optimisation de places ou encore au devancement de projets. Pour les territoires en situation de surplus, des mesures incitatives, sur une base volontaire, seront appliquées.

Ultimement, une meilleure offre permettra de mieux répondre aux besoins des parents tout en assurant la complémentarité entre les différents services que sont les services de garde éducatifs à l'enfance et l'école.

Cet objectif s'inscrit en continuité au plan stratégique précédent qui visait, notamment, la création de places additionnelles en services de garde subventionnés, puisqu'il permettra au Ministère de planifier de façon optimale le parachèvement du réseau de services de garde éducatifs à l'enfance du Québec.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES
2.2.1 Viser l'adéquation, sur le plan territorial, entre le nombre de places offertes en services de garde éducatifs à l'enfance régis et les besoins des parents	Proportion des territoires où le nombre de places offertes est suffisant	<ul style="list-style-type: none">• Au 31 mars 2020 : 75 % des territoires où le nombre de places offertes est suffisant• Au 31 mars 2022 : 80 % des territoires où le nombre de place offertes est suffisant

ENJEU 2

UNE SOCIÉTÉ ADAPTÉE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Le vieillissement de la population s'intensifie avec l'arrivée de la génération des baby boomers parmi les 65 ans et plus. La société québécoise doit prendre en considération cette réalité afin d'assurer le mieux-être des personnes âgées. Elle doit tout mettre en œuvre pour soutenir leur dynamisme.

Depuis quelques années déjà, des actions sont entreprises, notamment pour offrir aux personnes âgées des milieux de vie épanouissants, favoriser leur participation active à la société, défendre leurs droits et lutter contre la maltraitance. Le Ministère travaille d'ailleurs en étroite collaboration avec les partenaires de la société civile et les ministères et organismes gouvernementaux concernés à ces fins.

Au cours des cinq prochaines années, le Ministère compte accroître ses efforts en vue de l'adaptation de la société québécoise au vieillissement de la population. Pour ce faire, il entend :

- favoriser le vieillissement actif des personnes âgées;
- soutenir les personnes âgées en situation de vulnérabilité.

ORIENTATION 3

FAVORISER LE VIEILLISSEMENT ACTIF

Le vieillissement actif permet la participation pleine et entière des personnes âgées à la vie sociale, économique et culturelle selon leurs besoins et leurs capacités. Il suppose que ces personnes peuvent compter sur une protection, une sécurité et des soins adaptés à leurs besoins, le cas échéant. Cette participation contribue à leur bien-être physique, social et mental et permet d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse.

Axe 3.1 Une participation pleine et entière des personnes âgées

Préoccupé par le vieillissement de la population et l'augmentation du poids démographique des personnes âgées, le Gouvernement du Québec s'est doté en 2012 d'une première politique gouvernementale en matière de vieillissement actif : Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec. Cette politique vise à :

- adapter le Québec au vieillissement rapide de sa population tout en veillant à l'équité intergénérationnelle;
- améliorer les conditions de vie des personnes âgées, notamment pour les plus vulnérables d'entre elles;
- permettre aux personnes âgées qui le souhaitent de rester chez elles le plus longtemps possible et faire en sorte que leur sécurité ne soit pas compromise.

Dans la foulée de cette politique, un plan d'action couvrant la période 2012-2017 a été mis en œuvre, lequel est récemment arrivé à échéance.

Convaincu de l'importance de soutenir la participation des personnes âgées dans leur communauté et s'appuyant sur le bilan du plan d'action 2012-2017 réalisé, le Ministère, en coresponsabilité avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, élaborera un deuxième plan d'action pour la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec. Rendu public en 2018, celui-ci couvrira la période 2018-2023.

Afin d'assurer la continuité de sa démarche d'ici l'adoption d'un deuxième plan d'action, le Ministère prolongera le plan 2012-2017 jusqu'au 31 mars 2018.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES
3.1.1 Poursuivre les orientations de la politique gouvernementale Vieillir et vivre ensemble	Élaboration du plan d'action Vieillir et vivre ensemble chez soi, dans sa communauté, au Québec 2018-2023 Proportion des mesures du plan d'action Vieillir et vivre ensemble chez soi, dans sa communauté, au Québec 2018-2023 mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Au 31 mars 2019 : Plan d'action diffusé • Au 31 mars 2019 : 20 % des mesures du plan, sous la responsabilité du Ministère • Au 31 mars 2022 : 80 % des mesures du plan, sous la responsabilité du Ministère

Par ailleurs, une part croissante de personnes âgées sont présentes sur le marché du travail. Leurs besoins et leurs attentes peuvent toutefois différer de ceux des autres travailleurs. Pour favoriser la participation de cette main-d'œuvre expérimentée au marché du travail, les organisations doivent se doter de pratiques adaptées à celle-ci. Ces pratiques doivent notamment faciliter la conciliation du travail et de la retraite ou du travail et des responsabilités familiales liées au rôle de parent, de grand-parent ou de proche aidant.

Au cours des prochaines années, le Ministère outillera les employeurs à cet égard. Ainsi, en collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), il diffusera en 2018-2019 un guide de bonnes pratiques pour favoriser l'embauche, le maintien et le retour en emploi des travailleurs expérimentés. Il élaborera également d'autres outils de sensibilisation destinés aux employeurs.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES
3.1.2 Favoriser la participation des travailleurs expérimentés au marché du travail	Diffusion d'outils à l'intention des employeurs Nombre de consultations des outils sur le site Web	<ul style="list-style-type: none"> • Au 31 mars 2019 : Guide de bonnes pratiques pour favoriser l'embauche, le maintien et le retour en emploi des travailleurs expérimentés publié et 2 outils de sensibilisation diffusés • Pour l'année 2019-2020 : 500 consultations • Au 31 mars 2022 : Augmentation de 50 % du nombre de consultations

ORIENTATION 4

SOUTENIR LES PERSONNES ÂNÉES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

En raison de leur environnement social ou de certaines caractéristiques personnelles (état de santé, situation économique, etc.), des personnes âgées sont en situation de vulnérabilité. La sécurité et le bien-être de ces personnes s'en trouvent parfois compromis. Une réalité qui ne peut être acceptée.

AXE 4.1 Une société bienveillante

Pour soutenir les personnes âgées en situation de vulnérabilité, le Ministère travaille au développement de milieux de vie empreints de respect, d'égalité, de civisme, d'inclusion et de solidarité, en somme d'une société bienveillante.

En 2010, le gouvernement a adopté le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015. Ce plan visait notamment à faire connaître le phénomène de la maltraitance aux personnes âgées, à leurs proches, aux intervenants ainsi qu'à la population en général afin que tous soient en mesure de le repérer. En outre, il a pour objectif de renforcer la cohérence et la complémentarité des actions réalisées pour prévenir et contrer ce phénomène. Le plan a été reconduit jusqu'en 2017.

L'évaluation du plan d'action a fait ressortir les avancées survenues en matière de lutte contre la maltraitance et l'importance de consolider les acquis réalisés depuis 2010. Ainsi, le Ministère a élaboré, en collaboration avec ses partenaires, un deuxième Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, couvrant la période 2017-2022. Rendu public en juin 2017, ce plan présente notamment deux nouvelles priorités d'action, soit la promotion de la bienveillance et la lutte contre la maltraitance matérielle et financière.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES
4.1.1 Contre la maltraitance envers les personnes âgées	Proportion des mesures du Plan d'action gouvernemental pour contre la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022 mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Au 31 mars 2019 : 20 % des mesures du plan, sous la responsabilité du Ministère • Au 31 mars 2022 : 100 % des mesures du plan, sous la responsabilité du Ministère

En outre, le Ministère souhaite garantir une meilleure protection aux personnes âgées, et de façon particulière à celles qui se trouvent en situation de vulnérabilité. Les besoins en matière de services et la capacité d'y avoir accès varient d'une personne à l'autre. Le manque d'information et la complexité des démarches à accomplir peuvent pénaliser certains aînés, qu'ils soient ou non en situation de vulnérabilité.

Des initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité ont été développées afin d'accompagner les personnes âgées en situation de pauvreté ou à risque de fragilisation et de les orienter vers les ressources pertinentes de leur communauté. Ces initiatives contribuent à briser l'isolement des personnes âgées en plus de favoriser leur autonomie ainsi que leur maintien dans leur milieu. À ce jour, on compte 122 initiatives de travail de milieu réparties dans l'ensemble des régions québécoises. Afin d'assurer la stabilité de ces initiatives et de couvrir des territoires moins bien servis, le Ministère a adopté le programme Initiatives de travail de milieu pour les aînés en situation de vulnérabilité. Dans ce programme, une attention particulière est également portée aux aînés autochtones du Québec et à ceux qui appartiennent à des communautés culturelles.

Par ailleurs, fort des résultats de l'expérience pilote réalisée dans la région sociosanitaire de la Mauricie-Centre-du-Québec, le Ministère entend déployer des ententes sociojudiciaires dans les différentes régions du Québec. En phase avec la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité, une entente-cadre nationale est en cours d'élaboration et elle sera signée par les ministères et les organismes concernés. Elle vise à garantir une meilleure protection aux personnes âgées victimes de maltraitance et à leur apporter l'aide nécessaire par l'application de procédures d'intervention sociojudiciaires favorisant des actions rapides, concertées et complémentaires par des organismes publics. Au 31 mars 2017, seule la région sociosanitaire de la Mauricie-Centre-du-Québec est couverte. Trois phases sont prévues au cours des cinq prochaines années afin de déployer l'expérience dans d'autres régions du territoire québécois.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES
4.1.2 Garantir une protection aux personnes âgées en situation de vulnérabilité	Nombre d'initiatives de travail de milieu pour les aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) soutenues Conclusion d'une entente-cadre nationale concernant la maltraitance envers les aînés Pourcentage de régions visées couvertes par des ententes sociojudiciaires	<ul style="list-style-type: none"> • Au 31 mars 2022 : 15 % d'augmentation du nombre d'ITMAV soutenues • Au 31 mars 2018 : Entente conclue • Au 31 mars 2018 : 40 % des régions couvertes • Au 31 mars 2019 : 75 % des régions couvertes • Au 31 mars 2020 : 100 % des régions couvertes

Enfin, la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité permettra de lutter plus efficacement contre la maltraitance.

ENJEU 3 UNE ORGANISATION PERFORMANTE

La réflexion entourant tout exercice de planification stratégique amène les organisations à s'interroger sur leur performance et à agir concrètement pour l'améliorer. Ne faisant pas exception, le Ministère compte mettre en œuvre, au cours des prochaines années, des actions structurantes pour y arriver. En effet, la performance organisationnelle soutient l'ensemble des orientations stratégiques retenues par le Ministère. Elle est essentielle à l'atteinte des objectifs présentés précédemment.

Pour mener à bien sa mission tout en assurant une gestion optimale de ses ressources, le Ministère doit faire une lecture juste de son environnement, qui est en constante évolution. Rappelons que le Ministère déploie un ensemble de politiques, de programmes et de mesures

pour favoriser l'épanouissement des familles, le développement des enfants et la contribution sociale, économique et professionnelle des aînés. Ce faisant, il compte sur l'appui de plusieurs partenaires pour répondre aux besoins de ses clientèles. Fort de ces interactions et des échanges profitables qui en résultent, le Ministère entend, au cours des cinq prochaines années, miser sur des façons de faire adaptées aux besoins de ses clientèles et de ses partenaires pour assurer sa performance organisationnelle.

ORIENTATION 5

MISER SUR DES FAÇONS DE FAIRE ADAPTÉES AUX BESOINS DES CLIENTÈLES ET DES PARTENAIRES

La capacité du Ministère de réaliser sa mission repose, notamment, sur la collaboration de ses partenaires ainsi que sur l'engagement de son personnel. Ce dernier a un rôle important à jouer dans l'adoption, au sein du Ministère, de façons de faire adaptées aux besoins des clientèles et des partenaires. Conscient de ce rôle, le Ministère compte poursuivre les efforts qu'il a entrepris au cours des dernières années pour reconnaître l'expertise de son personnel et la soutenir.

De plus, il est ressorti des consultations préalables à l'élaboration du plan stratégique que la disponibilité de l'information utile aux clientèles et aux partenaires constitue un défi que le Ministère doit relever pour améliorer sa performance.

Axe 5.1 Une expertise soutenue et reconnue

Pour assurer sa performance, le Ministère doit pouvoir compter sur une main-d'œuvre compétente et en nombre suffisant. Une planification stratégique de la main-d'œuvre est à ce titre une activité essentielle à la prestation des services ministériels. Elle contribue à apporter une réponse adaptée aux besoins des clientèles et des partenaires, en étant gage à la fois de qualité et de continuité des services offerts.

Constatant les risques liés à la perte d'expertise et dans un contexte de ressources limitées, le Ministère veut préserver les savoirs et entretenir une culture de gestion et de partage des connaissances. Pour ce faire, il s'engage dans une démarche de transmission des connaissances. Cette démarche, entreprise dès 2017-2018 au moment de l'identification des postes critiques, contribue à reconnaître les savoirs et les savoir-faire uniques ou rares acquis au fil du temps par le personnel du Ministère.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES
5.1.1 Assurer le maintien de l'expertise du personnel du Ministère dans un contexte de mobilité des ressources	Élaboration d'un portrait prévisionnel de la main-d'œuvre Proportion des postes critiques ayant fait l'objet d'une démarche de transfert des connaissances et de l'expertise	<ul style="list-style-type: none">• Au 31 mars 2021 : Portrait prévisionnel de la main-d'œuvre produit• Au 31 mars 2022 : Planification de la main-d'œuvre produite• Au 31 mars 2021 : 100 % des postes critiques auront fait l'objet d'une démarche de transfert des connaissances et de l'expertise

Le personnel du Ministère doit disposer d'une information de qualité pour réaliser ses mandats et pour exercer les responsabilités qui lui sont confiées. Pour soutenir l'expertise de son personnel, le Ministère entend optimiser la gestion des ressources informationnelles ministérielles.

À cette fin, le Ministère compte implanter, au cours des prochaines années, un cadre d'architecture d'entreprise qui servira de guide à la prise de décision touchant les ressources informationnelles. La mise en œuvre de ce cadre offrira au Ministère une vision améliorée de son contexte d'affaires, permettant ainsi à ses actifs en technologies de l'information (TI) de mieux répondre aux besoins de sa clientèle.

De plus, le Ministère mise sur la consolidation de son environnement informationnel pour assurer l'intégrité des données, offrir une convivialité d'utilisation et permettre un accès plus rapide à l'information utile. Cette consolidation permettra au Ministère de délivrer encore plus d'information et de connaissances à sa clientèle, et ce, de façon plus juste et efficace.

Le Ministère souhaite se doter d'un environnement informationnel centralisé conforme aux bonnes pratiques en la matière d'ici 2021-2022.

Enfin, le Ministère compte revoir le fonctionnement du système informatique qui sert à la gestion du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, réseau dans lequel le Gouvernement du Québec injecte annuellement environ 2,4 milliards de dollars. La refonte de ce système permettra d'améliorer et d'optimiser la gestion ministérielle des services de garde éducatifs à l'enfance. Elle permettra au Ministère de miser sur une solution complète et pérenne ainsi que sur un soutien moderne à la gestion des secteurs d'activité, des réalisations et des interventions. Pour les services de garde, cela se traduira par une prestation de services renouvelée et, pour les parents et citoyens, par une information plus adéquate.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES
5.1.2 Améliorer les systèmes d'information soutenant les activités du Ministère	Taux d'implantation du cadre d'architecture d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Au 31 mars 2020 : architecture d'entreprise implantée à 60 % • Au 31 mars 2022 : architecture d'entreprise implantée à 100 %
	Consolidation de l'environnement informationnel du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> • Au 31 mars 2018 : création d'un comité de mise en œuvre et de coordination du projet d'environnement informationnel • Au 31 mars 2022 : disponibilité de l'environnement informationnel consolidé
	Refonte du système informatique servant à la gestion des services de garde éducatifs à l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Au 31 mars 2022 : refonte du système* (CAFE) livrée

* Le projet devra avoir été autorisé par l'autorité désignée, et ce, selon les dispositions de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

AXE 5.2 Une information disponible

Les partenaires ont fait part au Ministère de leur difficulté à repérer les renseignements recherchés dans son site Web ainsi que de la désuétude de certains de ses contenus. En outre, ils ont déploré des problèmes d'accessibilité (repérage sur le site) et de fiabilité de l'information qui leur est destinée.

Afin de mieux répondre aux besoins de sa clientèle et de ses partenaires, le Ministère prévoit optimiser et actualiser l'ensemble de ses contenus Web au cours des deux prochaines années, et cela afin d'améliorer la qualité de l'information qu'il rend disponible.

De plus, le Ministère compte instaurer une démarche d'évaluation continue de la satisfaction des clientèles et des partenaires à l'égard de l'information transmise par différents moyens, tels que le site Web, le Service de renseignements, les directions régionales et les envois multidestinataires. Considérant les commentaires reçus à l'occasion des consultations, la qualité de l'information transmise aux partenaires du secteur des services de garde devrait être au cœur de cette évaluation. Finalement, à la lumière des résultats obtenus quant à la satisfaction, le Ministère mobilisera ses différentes directions pour établir et mettre en œuvre une stratégie qui permettra d'améliorer l'information qu'il diffuse.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES
5.2.1 Répondre efficacement aux besoins en information des clientèles et des partenaires	Taux de satisfaction des clientèles et des partenaires à l'égard de la qualité de l'information reçue	<ul style="list-style-type: none"> • Au 31 mars 2020 : Première mesure du taux de satisfaction et détermination des cibles d'amélioration • Au 31 mars 2022 : Deuxième mesure du taux de satisfaction (mesure de l'atteinte des cibles visées)

